

STÉPHANE MICHELET : PROJET MARAÎCHAGE CIBLÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Stéphane Michelet
394 route des Levrats
71290 Simandre

Stéphane vit à Simandre, à l'ouest du village, dans un petit hameau avec sa femme et ses 2 enfants de 10 et 14 ans. C'est là qu'il veut installer son activité, non loin de sa maison.

Il a actuellement 45 ans et a déjà fait une expérience agricole de 2005 à 2010, avec des fleurs coupées et des plants de légumes qu'il cultivait et allait vendre sur les marchés avoisinants dont notamment celui de Tournus. Mais progressivement, suite à la crise de 2007, les gens se sont détournés des fleurs coupées traditionnelles qu'il cultivait et il avait donc jugé raisonnable de cesser son activité.

Pour ce précédent projet, Stéphane avait suivi, à l'époque, une formation professionnelle agricole pour adultes.



Le projet aujourd'hui

Toujours motivé et attiré par l'activité agricole, Stéphane veut aujourd'hui **reprendre une activité de maraîchage, en agriculture biologique**, tout en conservant dans un premier temps son activité professionnelle d'agent d'entretien à Chalon/Saône. À partir du printemps 2020, il a demandé à passer à temps partiel, il conservera 70 % de son emploi fixe ce qui lui laissera du temps pour démarrer son activité tout en limitant la prise de risque financier. Ainsi il restera sous le régime social général en tant que double actif. Son épouse va l'aider sur une partie de l'activité. Idéalement, bien sûr, il voudrait pouvoir cesser son activité professionnelle à Chalon pour se consacrer totalement à son projet agricole.

Son projet se partage en plusieurs activités qu'il souhaite complémentaires :

- **Le maraîchage ciblé** soit relativement peu diversifié car, étant seul à cultiver, Stéphane ne pourrait fournir, selon lui, un ensemble régulier de légumes. Ce maraîchage sera ciblé, ainsi qu'il le nomme, c'est à dire en **nombre limité d'espèces**, notamment surtout des **tomates, endives, pommes de terre et asperges**, avec en complément **des plants de tomates, poireaux, courgettes**, pour lesquels il a déjà le savoir-faire grâce à son expérience précédente et du matériel adapté (table chauffante). Par contre les asperges ne pourront pas donner avant 2 années, et c'est à prendre en compte.
- **Les poules** : il a un grand pré sur lequel il espère pouvoir monter un élevage de 30 à 50 poules (label Bio), bien complémentaire du maraîchage.
- **Cultures de céréales anciennes** une partie pour ses poules et l'autre pour vendre.
- **Culture d'arbres fruitiers** : Le terrain qui lui est destiné est plus loin de son domicile et doit recevoir une visite de conformité pour qu'il puisse être agréé Bio. Cette partie du projet se développera, si possible, ultérieurement.

Les points forts

- **Les terrains proches**, 3ha au moins, en location, qu'il va cultiver, entourent globalement sa maison. Stéphane aura très peu de déplacements pour son activité quotidienne limitant ainsi les frais et la perte de temps.

- **L'eau** : Un très grand étang jouxte les propriétés, Stéphane y a accès. il y a aussi un bon réseau de petits cours d'eau : Il a remarqué que même au plus fort de l'été dernier 2019, en pleine sécheresse, les plantations présentes n'ont pas souffert .
- **Le matériel** : Stéphane a acheté un tracteur d'occasion récemment, il a conservé le matériel de son activité précédente, son voisin lui prête le matériel qui lui manque.
- **Le maraîchage ciblé** : Les asperges sont peu cultivées dans le secteur alors que les terrains semblent adaptés, Stéphane compte proposer des produits qui l'identifieront, sur deux marchés seulement (à définir) et le reste en vente directe à la maison, en demi-gros aux particuliers.

Ses besoins

Stéphane possède déjà une bonne partie du matériel de culture mais il lui manque encore un peu de matériel pour pouvoir développer ces nouvelles activités dont :

1. une serre
2. un vibroculteur
3. des roues étroites pour tracteur
4. des butoirs (à disque pour adapter sur la planteuse et pour bineuse)
5. une remorque
6. un poulailler et une clôture pour les poules
7. un barnum

Il manque aussi de structure abritée mais il pense pouvoir se débrouiller ainsi cette première année.

Pourquoi faire appel à La cagnotte solidaire ?

Le projet de Stéphane est bien avancé mais il bute donc sur la nécessité d'investir dans ce matériel plus spécialisé dont **en premier lieu la serre** qu'il a trouvée, à acheter d'occasion. Il en a un besoin impératif et pressant.

Il sollicite la cagnotte solidaire pour un prêt de 4 000 € maximum qui lui permettrait ces **achats**. Stéphane propose, une fois son activité démarrée, de rembourser le prêt à hauteur de 111 Euros par mois, sur 36 mois.

Le projet que Stéphane présente est ambitieux et original, il envisage avec courage une période de dur labeur où il devra mener deux activités professionnelles de front, il devra travailler beaucoup, mais il apparaît très déterminé. Comme c'est la deuxième expérience agricole qu'il va tenter, sa motivation est incontestable et sa capacité à réagir devrait pouvoir l'aider.

Après présentation et rencontre avec Stéphane Michelet, la Cagnotte solidaire estime son projet sérieux, réaliste et dans l'esprit de l'agriculture paysanne et biologique et décide donc de proposer, dès maintenant, à ses adhérents d'abonder le prêt nécessaire à son financement par apports associatifs à hauteur de 4 000 €.

